

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 9 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
9 h	Reprise de l'audience du 8 novembre 2012
9 h 01	<u>M<sup>e</sup> Vincent Regnault</u> dépose : Argumentation de Gaz Métro, non cotée
9 h 02	Argumentation finale en chef de Gaz Métro par M <sup>e</sup> Vincent Regnault
9 h 58	Fin d'une partie de l'argumentation finale en chef de Gaz Métro par M <sup>e</sup> Regnault
9 h 58	<u>M<sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse (Gaz Métro)</u> dépose : <i>Jugement Gestion Mari-Lou (St-Marc) inc. c. Légaré</i> , Cour supérieure, dossier 200-17-005128-046, non coté
10 h	Argumentation finale en chef de Gaz Métro par M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse
10 h 09	Question par M <sup>e</sup> Marc Turgeon à M <sup>e</sup> Sigouin-Plasse
10 h 10	Poursuite de l'argumentation finale en chef de Gaz Métro par M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse
10 h 13	Question par M <sup>e</sup> Turgeon à M <sup>e</sup> Sigouin-Plasse
10 h 14	Poursuite de l'argumentation finale en chef de Gaz Métro par M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse
10 h 20	Question par M <sup>e</sup> Turgeon à M <sup>e</sup> Sigouin-Plasse
10 h 22	Poursuite de l'argumentation finale en chef de Gaz Métro par M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse
10 h 29	Fin de l'argumentation finale en chef de Gaz Métro par M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse
10 h 29	Questions par M <sup>e</sup> Turgeon à M <sup>e</sup> Sigouin-Plasse
10 h 33	Fin des questions par M <sup>e</sup> Turgeon à M <sup>e</sup> Sigouin-Plasse
10 h 34	Argumentation finale de l'ACIG par M <sup>e</sup> Guy Sarault
10 h 50	Fin de l'argumentation finale de l'ACIG par M <sup>e</sup> Sarault
10 h 50	L'audience est suspendue jusqu'à 11 h 10
11 h 12	Reprise de l'audience
11 h 12	M <sup>e</sup> Éric David (OC) annonce qu'il soumettra une version écrite de son argumentation finale lundi ou mardi matin de la semaine prochaine, au plus tard
11 h 12	Argumentation finale d'OC par M <sup>e</sup> Éric David
11 h 39	Fin de l'argumentation finale d'OC par M <sup>e</sup> David
11 h 40	Argumentation finale de S.É./AQLPA par M <sup>e</sup> Dominique Neuman
11 h 45	<u>M<sup>e</sup> Neuman</u> dépose : Page 27 de la pièce Gaz Métro-1, document 1 provenant du dossier R-3824-2012, non cotée

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012


Date : 9 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
11 h 46	Poursuite de l'argumentation finale de S.É./AQLPA par M <sup>e</sup> Dominique Neuman
12 h 12	Questions par M <sup>e</sup> Turgeon à M <sup>e</sup> Neuman
12 h 24	Fin des questions par M <sup>e</sup> Turgeon à M <sup>e</sup> Neuman
12 h 24	Poursuite de l'argumentation finale de S.É./AQLPA par M <sup>e</sup> Dominique Neuman
12 h 34	Fin de l'argumentation finale de S.É./AQLPA par M <sup>e</sup> Neuman. Il signale qu'il transmettra une version écrite de sa plaidoirie
12 h 35	M <sup>e</sup> Louis Legault (Régie) demande à tous que si une version écrite est transmise, qu'elle le soit sous format PDF que l'on peut travailler
12 h 35	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h 45
13 h 46	Reprise de l'audience
13 h 46	Argumentation finale de l'UMQ par M <sup>e</sup> Steve Cadrin
14 h 03	Fin de l'argumentation finale de l'UMQ par M <sup>e</sup> Cadrin
14 h 03	Questions par M <sup>e</sup> Turgeon à M <sup>e</sup> Cadrin
14 h 09	Fin des questions par M <sup>e</sup> Turgeon à M <sup>e</sup> Cadrin
14 h 11	<u>M<sup>e</sup> Pierre Grenier (TCPL) dépose :</u> Argumentation de TransCanada Pipelines Limited, non cotée
14 h 12	Argumentation finale de TCPL par M <sup>e</sup> Pierre Grenier
14 h 39	<u>M<sup>e</sup> Grenier dépose :</u> Décision D-2008-054 rendue par la Régie de l'énergie le 16 avril 2008 dans le dossier R-3636-2007, non cotée
14 h 39	Poursuite de l'argumentation finale de TCPL par M <sup>e</sup> Pierre Grenier
14 h 54	Fin de l'argumentation finale de TCPL par M <sup>e</sup> Grenier
14 h 54	L'audience est suspendue jusqu'à 15 h 45
15 h 44	Reprise de l'audience
15 h 44	Représentations de M <sup>e</sup> Vincent Regnault à l'effet qu'il demande à la Régie la permission de rouvrir sa preuve et de faire témoigner M. Cabana
15 h 48	M <sup>e</sup> Turgeon souligne à M <sup>e</sup> Regnault que si on permet le témoignage de M. Cabana, on devra également permettre un contre-interrogatoire
15 h 49	M <sup>e</sup> Regnault indique en être conscient et informe que le témoignage de M. Cabana sera court
15 h 49	Représentations de M <sup>e</sup> Pierre Grenier pour TCPL à l'effet que la demande de Gaz Métro est surprenante
15 h 51	Fin des représentations de M <sup>e</sup> Grenier
15 h 51	Représentations de M <sup>e</sup> Dominique Neuman à l'effet qu'il appuie la demande de

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 9 novembre 2012

HEURE	REMARQUES
	Gaz Métro
15 h 53	Fin des représentations de M <sup>e</sup> Neuman
15 h 54	Réplique de M <sup>e</sup> Regnault aux représentations de M <sup>e</sup> Grenier
15 h 57	M <sup>e</sup> Turgeon avise que la Régie permet la réouverture de la preuve de Gaz Métro
15 h 57	M <sup>e</sup> Grenier avise qu'après le témoignage de M. Cabana, il demandera une suspension de l'audience pour quelques minutes afin de se préparer à un possible contre-interrogatoire
15 h 58	<u>Affirmation solennelle</u> : Patrick Cabana, vice-président, réglementation et approvisionnements, 1717, du Havre
15 h 58	Interrogatoire du témoin Cabana par M <sup>e</sup> Regnault
16 h 02	<u>Objection par M<sup>e</sup> Grenier</u> (le témoin rapporte du oui-dire)
16 h 03	Réplique de M <sup>e</sup> Regnault
16 h 04	M <sup>e</sup> Turgeon invite le témoin Cabana à se limiter à donner la position de Gaz Métro
16 h 04	Poursuite de l'interrogatoire du témoin Cabana par M <sup>e</sup> Regnault
16 h 08	Fin de l'interrogatoire du témoin Cabana par M <sup>e</sup> Regnault
16 h 09	L'audience est suspendue
16 h 19	Reprise de l'audience
16 h 19	M <sup>e</sup> Grenier (TCPL) informe qu'il ne contre-interrogera pas le témoin Cabana. Il ne fera que quelques représentations après celles de M <sup>e</sup> Regnault
16 h 19	Pas d'interrogatoire du témoin Cabana par M <sup>e</sup> Louis Legault pour la Régie
16 h 19	Le témoin Cabana est libéré
16 h 20	Réplique en chef de Gaz Métro par M <sup>e</sup> Vincent Regnault
16 h 40	Fin de la réplique en chef de Gaz Métro par M <sup>e</sup> Regnault
16 h 41	Représentations de M <sup>e</sup> Pierre Grenier pour TCPL sur la preuve additionnelle présentée par le témoin Cabana
16 h 44	Fin des représentations de M <sup>e</sup> Grenier
16 h 44	Pas de réplique par M <sup>e</sup> Regnault aux représentations de M <sup>e</sup> Grenier
16 h 45	Remerciements. Fin de l'audience. La Régie entame son délibéré
	 , greffière-audicière

## LISTE DES TÉMOINS

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3809-2012

Date : 9 novembre 2012

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Patrick Cabana	2012/11/09
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Vice-président, réglementation et approvisionnements	
ADRESSE :	1717, du Havre	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		

**PROTOCOLE D'OUVERTURE**  
**AUDIENCE DU 9 NOVEMBRE 2012**

**DOSSIER : R-3809-2012**

**Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012**

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : M<sup>e</sup> Marc Turgeon (Président de la formation), de même que M. Jean-François Viau et M<sup>me</sup> Françoise Gagnon

Le procureur de la Régie est : M<sup>e</sup> Louis Legault

La requérante est :

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)**

Représentée par M<sup>e</sup> Vincent Regnault *ET ME HUGO SIGOUIN-PLASSE*

Les intervenants sont :

**ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)**

Représentée par M<sup>e</sup> Guy Sarault *présent Am. Acquitté à 11h. Absent PM*

**FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCED)**

Représentée par M<sup>e</sup> André Turmel *absent Am et PM*

**GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (GRAMÉ)**

Représenté par M<sup>e</sup> Geneviève Paquet *Absente Am et PM*

**OPTION CONSOMMATEUR (OC)**

Représentée par M<sup>e</sup> Éric David *présent Am. Absent PM*

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)**

Représenté par M<sup>e</sup> Franklin S. Gertler *Absent Am et PM*

**REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (RNCREQ)**

Représenté par M<sup>e</sup> Annie Gariépy *Absente Am et PM*

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (S.É./AQLPA)**

Représenté par M<sup>e</sup> Dominique Neuman *présent Am et PM*

**TRANSCANADA ENERGY LTD. (TCE)**

Représentée par M<sup>e</sup> Pierre Grenier *présent Am et PM*

**TRANSCANADA PIPELINES LIMITED (TCPL)**

Représentée par M<sup>e</sup> Pierre Grenier *présent Am et PM*

**UNION DES CONSOMMATEURS (UC)**

Représentée par M<sup>e</sup> Hélène Sicard *Absente Am et PM*

*Début : 9h*

*Reprise : 13h 46*

*Dîner : 12h 35*

*Fin : 16h 45*

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

Représentée par M<sup>e</sup> Steve Cadrin

*présent Am et Pm . A quitté  
à 15h*

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?**

---

---

---

---

---

---

**Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.**

**Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.**